

TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS

DÉPOT N° 17/04052
du Jeudi 07 Décembre 2017



GREFFE CIVIL

**EXPÉDITION EXÉCUTOIRE D'UNE
SENTENCE ARBITRALE**

**RENDUE DANS LE DIFFÉREND
OPPOSANT**

AD TRADE BELGIUM SPRL

A

LA REPUBLIQUE DU GUINEE

Me Cédric FISCHER
Me Margaux COMPAGNON

Toque P 147



INTERNATIONAL
COURT OF
ARBITRATION®

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR ADR

LEADING DISPUTE
RESOLUTION
WORLDWIDE

SENTENCE

**INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE (ICC)
INTERNATIONAL COURT OF ARBITRATION**

33-43 avenue du Président Wilson, 75116 Paris, France
T +33 (0)1 49 53 29 05 F +33 (0)1 49 53 29 33
E arb@iccwbo.org www.iccarbitration.org

COUR INTERNATIONALE D'ARBITRAGE DE LA CCI

AFFAIRE No. 21390/MCP/DDA

AD TRADE BELGIUM S.P.R.L

(Belgique)

c/

LA REPUBLIQUE DE GUINEE

(Guinée)

Chambre de Commerce Internationale (CCI)
Cour Internationale d'Arbitrage

Affaire N° 21390/MCP/DDA

SENTENCE FINALE

AD TRADE Belgium S.P.R.L.

Demanderesse

contre

La RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Défenderesse

Le soussigné Mr Tristam DUPRÉ de PEGET, agissant au nom et pour le compte de la SCP Fischer, Tandem de rausac, Seu et associé, en qualité de représentant de la société AD TRADE Belgium SPRL, requiert l'exécution de la présente sentence arbitrale et sollicite la délivrance d'une exécution revêtue de la formule exécutoire.

comparant devant
le Tribunal arbitral composé de

Fait à Paris, le 7
décembre 2017

Christopher P. Koch
Nathalie Meyer Fabre
Martial Akakpo

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL
PARIS, le 05/12/2017

Ana SERRA E MOURA
Secrétaire Général Adjoint
Cour internationale d'arbitrage de la CCI

Ana Serra e Moura



ORDONNANCE D'EXEQUATUR

mess, C. BOUAFIA - SEULE 1^e VPJA

Agissant par délégation du Président du Tribunal de
la Justice de Paris assisté de notre Greffier constatant
que l'arbitrage ci-dessous ne contient aucune disposition
contraire à la loi ou à l'ordre public.

Le décret exécutoire

Paris, le

Le Greffier

08 DEC. 2017

Le Président

